

# Programme DPC

---

## Qu'est-ce que le Développement Professionnel Continu DPC ?

Le Développement Professionnel Continu (DPC) est une obligation que chaque professionnel de santé doit satisfaire dans le cadre d'un parcours de trois ans en participant plusieurs actions de DPC (au moins deux sur trois ans).

Le DPC a pour objectif l'amélioration de la qualité des soins selon les méthodes et les modalités définies par la HAS associant deux activités : la mise à jour ou l'acquisition de connaissances, qui peut notamment se faire dans le cadre de la participation à un Congrès et l'analyse des pratiques professionnelles assurée par Be One Santé en aval du Congrès.

## A qui s'adresse les programmes de DPC des 8èmes journées des Référentiels en Soins Oncologiques de Support ?

J2R MED 2017 : DPC Améliorer les soins oncologiques de support (73131700023-S1)

Médecins spécialistes en :

- Médecine générale
- Dermatologie et venerologie
- Endocrinologie et métabolismes
- Gastro-entérologie et hépatologie
- Gynécologie médicale
- Gynécologie médicale et obstétrique
- Gynécologie obstétrique / Obstétrique
- Médecine physique et de réadaptation
- Oncologie médicale
- Oncologie radiothérapique
- Radiothérapie
- Endocrinologie, diabétologie et maladies métaboliques
- Endocrinologie, diabétologie et nutrition

J2R PARA0MED 2017 : DPC Améliorer les soins oncologiques de support (73131700024-S1)

Métiers des soins de rééducation

- Diététicien
- Ergothérapeute
- Masseur-kinésithérapeute
- Orthophoniste
- Psychomotricien

Métiers du soin infirmier

- Infirmier Diplômé d'Etat (IDE)

Comment s'inscrire au programme de DPC des journées des Référentiels en Soins Oncologiques de Support ?

**Vous pouvez vous inscrire au programme de DPC incluant la participation au congrès et l'analyse des pratiques que vous soyez libéral ou hospitalier, directement auprès de notre organisme de DPC : [www.beonesante.com](http://www.beonesante.com)**

## [DPC MEDICAL des journées des référentiels en soins oncologiques de support – J2R](#)

[DPC n° 73131700023-S1](#)



## [DPC PARAMEDICAL des journées des référentiels en soins oncologiques de support – J2R](#)

[DPC n° 73131700024-S1](#)



**Que vous soyez hospitalier ou libéral, nous vous recommandons vivement de vous y inscrire avant le congrès.**

### MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE.

Que vous soyez hospitalier ou libéral, votre programme de DPC et l'entrée au congrès peuvent être partiellement ou intégralement prise en charge par votre OPCA.

La prise en charge du programme incluant l'inscription au congrès et l'analyse des pratiques dans le cadre de votre parcours DPC dépend de votre mode d'exercice :

Le montant de l'inscription au programme de DPC (hors entrée au congrès) est de 360 € pour le programme médical et 290 € pour le programme paramédical

Pour les hospitaliers, il est pris en charge par votre établissement après accord préalable du service formation dans le cadre d'une convention de DPC. Selon la politique de votre établissement, une avance des frais est parfois nécessaire.

Pour les libéraux, le montant est pris en charge par l'ANDPC une fois le programme de DPC finalisé et validé. Seul un chèque de caution de non encaissé vous sera demandé.

### INDEMNISATION SUPPLEMENTAIRE PAR L'OGDPC POUR LES PROFESSIONNELS LIBERAUX :

Une fois le programme finalisé et validé, l'ANDPC vous verse directement une indemnité complémentaire correspondant à 6 heures de DPC selon votre profession, dans la limite de votre enveloppe budgétaire disponible (CF : [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr)).